



MAIRIE DE  
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Date de mise en ligne : 20 janvier 2026

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS  
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREAMABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00184** du  
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à  
Domicilié (e) 36 Boulevard Dupleix  
29000 Quimper

En vue de la réalisation : Le projet porte sur l'installation de 10 panneaux photovoltaïques noires mises en surimposition à la toiture sud du bâtiment pour une surface de 23,1 m<sup>2</sup> puissance 5 kwc Dimensions des panneaux: 1,1m x 2,1m x 0,35 m

Hauteur maximum de saillie entre la toiture et les panneaux: 12,3 cm

Haut de maximum de saillie entre la toiture et les paracheux: 12,5 cm  
L'électricité sera auto-consommé et le surplus (~30%) revendu à ENEDIS

L'électricité sera auto-consommée, et le surplus (-30 %) revendu à ENEDIS. Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain.

Sur un terrain sis  
Cadastré

Villeneuve-Saint-Georges, le

19 JAN. 2026

Pour le Maire, par délégation,  
La 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



## **PROCES-VERBAL**

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné ..... Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° DP 94078 25 00184 du ..... a été affichée en Mairie du ..... au ..... conformément aux textes en vigueur.

Eait à Villeneuve-Saint-Georges le

L'Appariteur